

# District de la Sarthe de Football



## Commission Départementale Football à 7 Procès-verbal N°2 Réunion du mercredi 16 février 2022



<b>Président de commission</b>	<b>Cédric LORIoT</b>
--------------------------------	----------------------

<b>Cédric LORIoT</b>	<b>Présent</b>	<b>Jean Claude LEBATEUX</b>	<b>Présent</b>
<b>Gérard NEGRIER</b>	<b>Excusé</b>	<b>Véronique TROGNON</b>	<b>Présente</b>
<b>Jean Bernard ROUSSEAU</b>	<b>Excusé</b>		
<b>FREMEAUX Florian</b>	<b>Excusé</b>		

### Préambule :

M Cédric LORIoT membre du club de KUSTO'FOOT (853366) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Gérard NEGRIER membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Jean Claude LEBATEUX membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

Mme Véronique TROGNON membre du club de Foot Loisirs de FILLE SUR SARTHE (854002) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Jean Bernard ROUSSEAU membre du club des JS COULAINES (502544), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Florian FREMEAUX agent de Développement du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 € sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

## 1. Tirages de la Coupe et du Challenge du District

**Date : 24 ou 25 février 2022**

### COUPE DU DISTRICT

<b>Equipe recevante(nom)</b>	<b>Equipe visiteuse(nom)</b>
Ent Aigne La Bazoge 2	Roeze Voivres Us
Le Mans Asp tt	Us Alpes Mancelles
Cormes Co	Vallon Sur Gee Us
Fl. Fille Sur Sarthe	Challes Uscgl
Le Mans Inter	Dollon O.S.
Trangé-Chaufour As	Conlie Domfront U.S.
Bazouges-Cre Us	Rouillon E.G.
La Ferte Bernard Vs	Yvre L'Eveque Es

### CHALLENGE DU DISTRICT

Repêchage par tirage au sort : Guécélard 1, Guécélard 2, St Georges Pruillé 1

<b>Equipe recevante(nom)</b>	<b>Equipe visiteuse(nom)</b>
Cerans Foulletourte 1	Mayet Vigilante 1
Le Mans As Ce. Mma 1	Le Mans Cheminots Cs 1
Le Mans As Ce. Mma 2	Montfort Le Gesnois 1
Le Mans Police 1	Guecelard Us 1
Thorigne/Due As 1	Champfleur Es 1
Brulon Apb Fc 2	Coulain Kusto'C. 2
Brulon Apb Fc 1	Parigne L'Eveque Js 2
Ruaudin As 1	Brette Les Pins As 1
Monce En Belin E.S. 1	Le Breil/Merize U.S. 1
Louplande Fc 1	Parigne L'Eveque Js 1
Marigne Laille F.C. 1	Cerans Foulletourte 2
St Georges Pruille 1	Bonnetable Patriote 1
Coulain Kusto'C. 1	Ruaudin As 2
Guecelard Us 2	Aigne A.C. 1

## 2. Dossier en cours

**Match n° 23807770 - D2 Poule B - Fl. Fille Sur Sarthe 1 - Monce En Belin E.S. 1 du 29 janvier 2022**

La commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline
- Dans l'attente, met sa décision en délibéré.

---

### Prochaine réunion suivant l'actualité

**Le Président de la Commission,  
Cédric LORIOT**



**Le Président du District  
Frédéric DAVY**

